Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	4 - 2017	
Séance	ordinaire	
Date	21 juin 2017	
Lieu	Ferme du Manoir Rue Maupertuis 1	
Heure	19h30	Fin de séance à 21h05
Auteur PV	Raphaël Bourqui (**Secr**)	
Distribution : aux personnes ci-dessous – Préfecture de Nyon – Greffe de Nyon – Greffe de Prangins – Greffe de Crans-près-Céligny – Secrétariat du Codir		
Prochaine séance	27 septembre 2017	

Présent(e)s	Bossert Henri (**Prés**)	Président	Excusé(e)s	Barrense-Dias Yara
	Soldini Sacha	Vice-prés.		Bochud Georges
	Chauvet Christine	Scrutatrice		Bourqui Fabien
	Cretegny Pierre			Démétriadès Alexandre
	de Bourbon Parme Louis			Tschuy Frédéric Scrutateur
	Favre Suzanne			Widmer Yonnel
	Girard Sven	Scrut /supp		
	Hainard Jean-Michel			
	Juzgado Serge			
	Lugeon Séverine			
	Miéville Laurent			
	Schnider Rudolf			
	Vuagniaux Christine			
	Vuille Jean-Pierre	Scrut /supp		
	Faraut-Linares Roxane (**RF**)	Codir		
	Faillettaz Jean-Luc (**JLF**)	Codir		
	Durgnat-Levi Alice (**AD**)	Codir		
	Faillettaz Sébastien **(SF)**	Secr.génér		

Ordre du jour :

1. Appel 2
2. Approbation du procès-verbal n° 03-2017, de la séance du 3 mai 2017 2
3. Approbation de l'Ordre du jour. 2
4. Communications du bureau du Conseil 3
5. Communications du Comité de Direction. 3
6. Préavis, informations du CODIR 3
7. Election de commissions - commission ad hoc Préavis N°4/2017 4
8. Préavis, informations du CODIR 4
9. Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations) 4
10. Divers 4

Le Président ouvre la séance en saluant le CODIR, les membres du conseil ainsi que les invités dont le commandement de la Police de Nyon avec le cmdt Olivier Rochat, Mme Nathalie Angeloz et M.Sébastien Faillettaz.

Christine Chauvet et Sven Girard sont les scrutateurs pour cette séance.

Délibérations :

1. Appel

Effectué : ***14 présents, 6 excusés - absents***

2. Approbation du procès-verbal n° 03-2017, de la séance du 3 mai 2017

Le procès-verbal est parcouru page par page et ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

Décision : **accepté à l'unanimité**

3. Approbation de l'Ordre du jour.

Prés : Constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus.
Le point 8 est sans objet, il ne sera pas ouvert

Décision : **accepté à l'unanimité.**

4. Communications du bureau du Conseil.

Prés : Conformément aux statuts, le bureau sera renouvelé lors de la prochaine séance - 05-2017. Les candidats sont appelés à se manifester auprès du bureau.

Rappel : les conseillers doivent rapporter dans les conseils communaux et communiquer de façon transparente sur les préavis.

5. Communications du Comité de Direction.

RF : Mot de bienvenue

6. Préavis, informations du CODIR

- **4/2017 – Projet SAGA décentralisé, acquisition d'un nouveau Système d'Aide à l'Engagement (SAE)**

Cmdt Rochat : commente la projection, cite les avantages du système (voir annexe) :

- Base de données partagée, cartographie instantanée des patrouilles, aussi inter-polices
- Efficacité et efficience dans le terrain, informations fonctionnelles (codes d'accès, etc)
- Listes de références pour rappeler les procédures selon différents scénarios d'intervention

Débat

M.Soldini : suivi du système, comment ?
Cmdt Rochat : *adaptation en fonction des besoins constatés dans l'opérationnel*

Mme Lugeon : impact sur les dépôts de plaintes sur rendez-vous
Cmdt Rochat : *sans influence, SAGA s'oriente sur la procédure d'intervention*

M.Miéville : ancienneté du système actuel
Cmdt Rochat : *procédures évolutives historiques obsolètes et dépassées en rapport avec le monde connecté. Le pilotage en cours est à l'aveugle en termes de coordination, seuls deux écrans sont à disposition avec des communications par téléphones portables.*

M.Soldini : le système est-il dimensionné en rapport avec les besoins ?
Cmdt Rochat : *les besoins actuels sont couverts, marge d'évolution intégrée pour le futur*

Prés : retour d'expériences sur SAGA ?
Cmdt Rochat : *très positif de la part des acteurs sur le terrain. L'accès aux procédures réduit les risques d'erreurs et d'oublis liés au stress (incidemment, les risques de vices de forme sont fortement diminués) sur les interventions.*

Prés : quid de la sécurisation des données
RF : *les données sont déjà disponibles (SDIS, ambulances, centraux), l'accès est facilité et instantané*
Secr.génér : *le système est cantonal, les risques sont évalués par la DSI (Direction des Systèmes d'Information) et les niveaux d'accès établis.*

M.Soldini : impact de SAGA sur les ressources en termes de forces de travail ?
Secr.génér : *les civils gèrent la journée et les uniformés les autres périodes. Le préavis sollicite l'autorisation d'engager 0.6 ETP supplémentaire - un(e) collaborateur(rice) civil(e) – dédié spécifiquement à SAGA.*

Information : augmentation de l'effectif selon la LOPV

Secr.génér : commente la projection (**voir annexe**), explique les besoins et constate :

- L'augmentation de la population nécessite une adaptation des effectifs
- Les salaires de la PNR sont peu attractifs en comparaison des autres corps de police
- Le recrutement et la fidélisation du personnel souffrent de l'attractivité financière
- Frustration salariale, effectif insuffisant avec lourde charge de travail, lassitude = départ du personnel, prestations insatisfaisantes et sans mesures, risque de reprise des prestations par la gendarmerie.
- Une revalorisation salariale avec un effectif adapté sont indispensables

Mme Vuagniaux : y a-t-il une distance maximale requise pour le lieu d'habitation pour le personnel ?
Secr.génér : *non, le Statut du personnel impose uniquement d'être domicilié en Suisse. Néanmoins, et lors de la sélection des candidats, le paramètre du lieu de résidence est pris en considération.*

Mme Vuagniaux : est-il possible d'offrir des logements à des prix abordables ?
RF : actuellement non

Mme Favre : coûts pour la formation d'un policier ?
Cmdt Rochat : *CHF 55'000.- plus le salaire, un remboursement dégressif sur plusieurs années est demandé en cas de départ avant la fin de l'amortissement contractuel*
M.Juzgado : les postes sont-ils ouverts aux non-suisses ?
Secr. génér. : *durant la phase de formation oui, la nationalité doit être acquise au terme*

Conclusion
Cmdt Rochat : l'appel financier des autres polices n'est pas sans effet sur les effectifs. La police cantonale offre des salaires attractifs sur lesquels un alignement n'est actuellement pas possible. La pénibilité du travail et les horaires irréguliers sont aussi des motivations pour des changements de carrière, la frustration salariale est une aide à la décision de départ. Un effort financier est indispensable.

RF : la Cogefin est convoquée le 22.8.17 la pour l'examen dans le cadre du préavis 5-2017 concernant la charge financière de la revalorisation salariale.

7. Election de commissions - commission ad hoc Préavis N°4/2017
Prés : sont élus par acclamation : J-P Vuille, L. de Bourbon Parme, P. Cretegny
Le 7 septembre 2017 séance avec le CODIR – 20h dans les locaux de la Police

8. Préavis, informations du CODIR
Point non ouvert selon point 3 du PV

9. Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)

RF : Changement des couleurs pour les véhicules du corps, ils prennent des bandes jaunes pour faciliter leur identification.

10. Divers
La parole n'est plus demandée, fin de la séance.
